

Apprendre & Travailler

## Les écoles suisses à l'étranger, comment ça marche?

29 novembre 2021

Bénéficier d'une éducation suisse alors qu'on habite à l'étranger, c'est possible. A travers le globe, il existe des « écoles suisses » reconnues par la Confédération. Ces institutions constituent un point de repère pour les enfants d'expatriés, mais elles ne leur sont pas réservées. Au total 7500 élèves dont 1800 détiennent le passeport helvétique, suivent une formation suisse hors des frontières du pays.

Educationsuisse est l'association faitière de ces écoles. Elle reconnaît aujourd'hui 18 établissements présents sur la plupart des continents. Toutefois, un lecteur s'étonne de l'absence d'école suisse en Australie:

Alors que 26'000 compatriotes suisses sont établis sur sol australien, comment se fait-il qu'il n'y ait pas encore d'école suisse à Canberra pour rejoindre le réseau existant d'Educationsuisse?

La réponse d'Adriana Stimoli, journaliste chez Heidi.news. Cher lecteur, merci pour votre question. Pour commencer, précisons que les écoles suisses sont des établissements privés d'utilité publique, réglementés par la loi fédérale sur la diffusion de la formation suisse à l'étranger. L'enseignement concilie la culture du pays hôte à celle helvétique, et est bilingue.

Ces établissements doivent être gérés par un organisme suisse qui dispose d'un organe de direction dont la majorité des membres sont également suisses. Les institutions peuvent regrouper différents niveaux, allant du jardin d'enfant au secondaire II. Au niveau du gymnase, certaines écoles terminent par une maturité suisse tandis que d'autres débouchent sur une maturité internationale.

Le point important. L'initiative de créer ou non une école suisse ne vient pas des autorités helvétiques. Ces dernières ne font que reconnaître les écoles déjà établies et qui répondent aux conditions inscrites dans la loi.

C'est donc aux parents ou à d'autres acteurs suisses établis à l'étranger de se charger de mettre sur pied une école suisse. Par la suite, si l'école répond aux critères légaux – par exemple, elle doit être neutre d'un point de vue politique et religieux – la Confédération peut reconnaître l'institution et lui verser, chaque année, des aides financières forfaitaires qui couvrent une partie des frais d'exploitation. Les parents souhaitant fonder une école suisse doivent adresser leur demande à l'Office fédéral de la culture.

Barbara Sulzer Smith est la directrice de l'association faitière Educationsuisse:

«Pour qu'une école voie le jour, il faut qu'une communauté de Suisses de l'étranger se décide à la fonder. Toutes les écoles suisses sont issues de l'initiative de Suisses établis dans un pays étranger. Mais le processus est difficile.

D'une part, il demande aux parents d'avoir beaucoup de ressources ainsi que les bons contacts sur place, par exemple pour pouvoir trouver un établissement, des enseignants... D'autre part, il est également coûteux. Les frais engendrés par la création de l'école sont à la charge des membres fondateurs. La plupart des écoles suisses sont très anciennes et ont entre 60 et 70 ans d'existence derrière elles.»

Questionnée sur le cas de l'Australie, Barbara Sulzer Smith confirme qu'à ce jour, Educationsuisse n'a pas connaissance d'initiatives émanant de parents souhaitant fonder une école suisse dans le pays.

Pour chaque école, un canton. Le fédéralisme helvétique entre en compte dans le fonctionnement des

établissements. Chaque école suisse est reliée à un (et plus rarement à deux) canton de patronage qui est alors en charge de conseiller l'école et d'évaluer son programme d'études ainsi que son système scolaire. Une attache qui a également un impact au niveau des langues: dans la majorité des écoles, l'allemand constitue la première langue d'enseignement, suivie par la langue du pays ou de l'anglais.

Néanmoins, les écoles de Bogota et de Singapour sont bilingues et disposent aujourd'hui d'une section francophone. Pour pouvoir l'ouvrir, elles se sont reliées à un second canton de patronage, le Valais. De plus, toutes les écoles qui disposent d'un gymnase permettent à leurs étudiants d'étudier le français comme deuxième langue nationale.

Fiona Häusler travaille à l'Office fédéral de la culture. Elle revient sur les causes historiques et sociales derrière la prédominance de l'allemand:

«La grande majorité des écoles sont germanophones par tradition. Dans les années d'avant et d'après-guerre, beaucoup de Suisses établis à l'étranger ne voulaient pas envoyer leurs enfants dans des institutions allemandes. Il y a donc eu plus de demandes, à cette époque, pour la création d'écoles suisses germanophones. Aujourd'hui, il y a encore une offre importante d'écoles et d'instituts français. Alors souvent, les parents francophones et suisses de l'étranger se tournent vers ces établissements.»

Les enseignants. Ils bénéficient d'un contrat d'engagement de droit privé. Pour être engagés, ils doivent être détenteurs d'un brevet suisse d'enseignement. Avoir de l'expérience de l'enseignement en Suisse peut constituer un avantage. Des exceptions sont toutefois possibles, par exemple si l'engagement d'enseignants locaux est imposé par le pays hôte.

Et le prix? Ni le Département de la culture, ni Educationsuisse n'ont pu nous fournir une échelle de prix. Toutefois, les deux ont reconnu que les frais d'écolages, s'ils varient grandement en fonction des écoles et des pays, s'élèvent à plusieurs milliers de francs par année et par enfant.



L'école suisse de São Paolo, au Brésil. | Keystone / Peter Klaunzer